

Traité instituant la CEEA - Annexe IV: Listes des biens et produits relevant des dispositions du chapitre 9 (Rome, 25 mars 1957)

Légende: Signé le 25 mars 1957 à Rome par les représentants de la République fédérale d'Allemagne (RFA), de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas, le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom) dresse, dans son annexe IV, la liste des biens et des produits auxquels s'applique le marché commun nucléaire.

Source: Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg. 03.12.1957, n° 69. Luxembourg: Service central de législation. "Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique", p. 1601-1605.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/traite_instituant_la_ceeda_annexe_iv_listes_des_biens_et_produits_relevant_des_dispositions_du_chapitre_9_rome_25_mars_1957-fr-27cod639-bf34-4d6f-9b25-de30cc825073.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Traité instituant la CEEA - Annexe IV

Listes des biens et produits relevant des dispositions du chapitre IX relatif au marché commun nucléaire

Liste A1.....

Liste A2.....

Liste B.....

Liste A1

Minerais d'uranium dont la concentration en uranium naturel est supérieure à 5% en poids.
Pechblende dont la concentration en uranium naturel est supérieure à 5% en poids.
Oxyde d'uranium.
Composés inorganiques de l'uranium naturel autres que l'oxyde et l'hexafluorure.
Composés organiques de l'uranium naturel.
Uranium naturel brut ou ouvré.
Alliages contenant du plutonium.
Composés organiques ou inorganiques de l'uranium enrichis en composés organiques ou inorganiques de l'uranium 235.
Composés organiques ou inorganiques de l'uranium 233.
Thorium enrichi par de l'uranium 233.
Composés organiques ou inorganiques du plutonium.
Uranium enrichi par du plutonium.
Uranium enrichi par de l'uranium 235.
Alliages renfermant de l'uranium enrichi en uranium 235 ou de l'uranium 233.
Plutonium.
Uranium 233.
Hexafluorure d'uranium.
Monazite.
Minerais de thorium dont la concentration en thorium est supérieure à 20 % en poids.
Urano-thorianite contenant plus de 20 % de thorium.
Thorium brut ou ouvré.
Oxyde de thorium.
Composés inorganiques du thorium autres que l'oxyde.
Composés organiques du thorium.

Liste A2

Deutérium et ses composés (y compris l'eau lourde) dans lesquels la proportion d'atomes de deutérium par rapport aux atomes d'hydrogène dépasse 1 : 5 000 en nombre.
Paraffine lourde dans laquelle la proportion d'atomes de deutérium par rapport aux atomes d'hydrogène dépasse 1 : 5 000 en nombre.
Mélanges et solutions dans lesquels la proportion d'atomes de deutérium par rapport aux atomes d'hydrogène dépasse 1 : 5 000 en nombre.
Réacteurs nucléaires.
Appareils pour la séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse ou autres techniques.
Appareils pour la production de deutérium, de ses composés (y compris l'eau lourde), dérivés, mélanges ou solutions, contenant du deutérium, et dans lesquels le rapport du nombre des atomes de deutérium au nombre des atomes d'hydrogène dépasse 1 : 5 000:
- appareils fonctionnant par électrolyse de l'eau;
- appareils fonctionnant par distillation de l'eau, de l'hydrogène liquide, etc.;

- appareils fonctionnant par échange isotopique entre l'hydrogène sulfuré et l'eau, en fonction d'un changement de température;

- appareils fonctionnant par d'autres techniques.

Appareils spécialement conçus pour le traitement chimique des matières radioactives:

- appareils pour la séparation des combustibles irradiés:

- par voie chimique (par solvants, par précipitation, par échanges d'ions, etc.),

- par voie physique (par distillation fractionnée, etc.);

- appareils pour le traitement des déchets,

- appareils pour le recyclage des combustibles.

Véhicules spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité:

- wagons et wagonnets pour voies ferrées de tout écartement,

- camions ET automobiles,

- chariots de manutention automobiles,

- remorques et semi-remorques et autres véhicules non automobiles.

Emballages munis de blindage en plomb de protection contre les radiations pour le transport ou le stockage des matières radioactives.

Isotopes radioactifs artificiels et leurs composés inorganiques ou organiques.

Manipulateurs mécaniques à distance, spécialement conçus pour la manipulation des substances hautement radioactives:

- appareils manipulateurs mécaniques, fixes ou mobiles, mais non maniables «à bras franc».

Liste B

Parties et pièces pour réacteurs nucléaires.

Minerais de lithium et concentrés.

Métaux de qualité nucléaire:

- béryllium (glucinium) brut,

- bismuth brut,

niobium (columbium) brut,

- zirconium (exempt d'hafnium) brut,

- lithium brut,

- aluminium brut,

- calcium brut,

- magnésium brut.

Trifluorure de bore.

Acide fluorhydrique anhydre.

Trifluorure de chlore.

Trifluorure de brome.

Hydroxyde de lithium.

Fluorure de lithium.

Chlorure de lithium.

Hydruure de lithium.

Carbonate de lithium.

Oxyde de béryllium (glucine) de qualité nucléaire.

Briques réfractaires en glucine de qualité nucléaire.

Autres produits réfractaires en glucine de qualité nucléaire.

Graphite artificiel sous forme de blocs ou de barres dont la teneur en bore est inférieure ou égale à un pour

un million et dont la section efficace microscopique totale d'absorption des neutrons thermiques est inférieure ou égale à 5 millibarns/atomes.

Isotopes stables séparés artificiellement.

Séparateurs d'ions électromagnétiques y compris les spectrographes et spectromètres de masse.

Simulateurs de piles (calculateurs analogiques de type spécial).

Manipulations mécaniques à distance:

- utilisables à la main (c'est-à-dire pouvant être maniés à «bras franc» à la manière d'un outil).

Pompes pour métaux à l'état liquide.

Pompes à vide poussé.

Echangeurs de chaleur spécialement conçus pour une centrale nucléaire.

Instruments pour la détection des radiations (et pièces de rechange correspondantes) de l'un des types suivants étudiés spécialement pour, ou susceptibles d'être adaptés à la détection ou la mesure de radiations nucléaires, telles que particules alpha et bêta, rayons gamma, neutrons et protons:

- tubes compteurs de Geiger et tubes compteurs proportionnels,

- instruments de détection ou de mesure à tubes Geiger-Muller ou à tubes compteurs proportionnels,

- chambres d'ionisation,

- instruments à chambres d'ionisation,

- appareils de détection ou de mesure de radiation pour la prospection minière, le contrôle des réacteurs, de l'air, de l'eau et des sols,

- tubes détecteurs de neutrons utilisant le bore, le trifluorure de bore, l'hydrogène ou un élément fissile,

- instruments de détection ou de mesure à tubes détecteurs de neutrons utilisant le bore, le trifluorure de bore, l'hydrogène ou un élément fissile,

- cristaux de scintillations montés ou sous enveloppe métallique (scintillateurs solides),

- instruments de détection ou de mesure comportant des scintillateurs liquides, solides ou gazeux,

- amplificateurs étudiés spécialement pour les mesures nucléaires, y compris les amplificateurs linéaires, les préamplificateurs, les amplificateurs à gain réparti et les analyseurs (pulse height analysers),

- appareillage de coïncidence pour utilisation avec détecteurs de rayonnement,

- électroscopes et électromètres y compris les dosimètres (mais à l'exclusion des appareils destinés à l'enseignement, des électroscopes simples à feuilles métalliques, des dosimètres spécialement conçus pour être utilisés avec appareils médicaux à rayons X et des appareils de mesures électrostatiques),

- appareils permettant de mesurer un courant inférieur au micro-micro-ampère,

- tubes photomultiplicateurs ayant une photocathode donnant un courant au moins égal à 10⁵ et tout autre système de multiplicateur électrique activé par des ions positifs,

- échelles et intégrateurs électroniques pour détecteurs de radiations.

Cyclotrons, générateurs électrostatiques du type «van de Graaf» ou «Cockroft et Walton», accélérateurs linéaires et autres machines électro-nucléaires susceptibles de communiquer une énergie supérieure à un million d'électro-volts à des particules nucléaires.

Aimants spécialement conçus pour les machines et appareils qui précèdent (cyclotrons, etc.).

Tubes d'accélération et de focalisation des types utilisés dans les spectromètres et spectrographes de masse.

Sources intenses électroniques d'ions positifs destinés à être utilisés avec des accélérateurs de particules, des spectromètres de masse, et autres appareils analogues.

Glaces en verre antiradiations:

- verre coulé ou laminé (glaces) (même armé ou plaqué en cours de fabrication) simplement douci ou poli sur une ou deux faces, en plaques ou feuilles de forme carrée ou rectangulaire,

- verre coulé ou laminé (glaces) (douci ou poli ou non), découpé de forme autre que carrée ou rectangulaire, ou bien courbé, ou autrement travaillé (biseauté, gravé, etc.),

- glaces ou verres de sécurité, même façonnés, consistant en verres trempés ou formés de deux ou plusieurs

feuilles contrecollées.

Scaphandres de protection contre les radiations ou les contaminations radioactives:

- en matières plastiques artificielles,
- en caoutchouc,
- en tissus enduits,
- pour hommes,
- pour femmes.

Diphényle (s'il s'agit bien de l'hydrocarbure aromatique: $C^6H^5C^6H^5$).

Triphényl.